

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 28 (1948)
Heft: 6

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRANCE

Importation

DOMICILIATION. — Le J. O. du 8 mai 1948 publie un avis n° 321 de l'Office des changes relatif à l'augmentation du nombre des intermédiaires agréés et à la création d'intermédiaires spécialisés auprès de l'Office des changes pour certaines catégories d'opérations. Aux termes de cet avis, la domiciliation des exportations et des importations qui, selon l'avis n° 294 de l'Office des changes, ne pouvait être effectuée que chez les banques ayant la qualité d'intermédiaire agréé, peut désormais être effectuée également chez les banques dotées de l'agrément commercial.

D'autre part, nous signalons que les dossiers de demandes de renouvellement de licences d'importation doivent être obligatoirement domiciliés dans une banque agréée, avant leur présentation à l'Office des changes, même si les paiements correspondants ont été intégralement effectués à l'aide des licences initiales.

CONTINGENT ÉPUISE. — Le contingent du poste 165 comprenant : bouts durs pour chaussures, matières pour contreforts, semelles en résine synthétique, talons en cuir synthétique, matières pour talons, est épuisé.

Exportation

PROHIBITION. — Le J. O. du 16 mai 1948 publie un modificatif à l'avis aux exportateurs du 3 janvier 1948, relatif aux marchandises prohibées à l'exportation. Il s'agit d'une liste importante de *marchandises dont l'exportation est désormais possible sans licence* sous réserve de la production d'engagements de change réglementaires. Citons entre autres la potasse, certains bois et ouvrages en bois, des tissus de lin, de coton et de chanvre.

CERISES. — Aux termes d'un avis paru au J. O. du 21-5-48, les exportations de cerises vers la Suisse pourront être réalisées sans licence, sur présentation en douane d'engagements de change, dans les limites d'un contingent de 125 tonnes.

Les exportations ne seront autorisées qu'au prix minimum de 120 fr. fr. frontière française et par le seul bureau de douane de Bellegarde.

PAILLE DE SEIGLE. — Un contingent d'exportation de paille de seigle triée avait été ouvert à destination de la Suisse le 12 mai 1948.

Les exportateurs éventuels devaient adresser leurs demandes d'autorisation d'exportation à l'Office des changes dans les 8 jours qui suivaient la publication de l'avis.

Valeurs mobilières étrangères

L'Office des changes autorise les intermédiaires agréés à exporter vers l'étranger, sur demande du propriétaire réel des titres, les valeurs mobilières étrangères qu'ils détiennent dans leurs caisses pour le compte d'étrangers résidant en France depuis une date antérieure au 9 septembre 1939, ou qu'ils auraient acquises pour leur compte depuis cette date avec l'autorisation de cet organisme.

Colis secours

La liste des marchandises pouvant, à condition qu'il s'agisse d'envois pour lesquels le destinataire n'a pas à faire de paiement, être exportées jusqu'à nouvel avis dans tous les pays sans autorisation spéciale du service des importations et exportations, comprend dorénavant le cacao en poudre (jusqu'à 500 gr.), le fromage en boîte (500 gr.), la confiserie ou le chocolat (500 gr.) (à l'exception du chocolat en plaque ou en bloc), les articles en sucre (500 gr.) et le beurre (jusqu'à 5 kg.).

IMPORTATEURS EN FRANCE ATTENTION !

A dater du 15 juin 1948, les dossiers de demandes de licences d'importation doivent être obligatoirement constitués selon les modalités édictées par l'avis aux importateurs publié au J. O. du 26 juin, complété par l'arrêté n° 19.600 paru au B. O. S. P. du 4 juin.

Désormais, un nouveau modèle unique AC remplace les anciennes formule AC et AC bis, et une fiche spéciale relative au prix de vente en France des produits importés doit être jointe en trois exemplaires à toute demande.

Tous renseignements complémentaires pourront être donnés par les organes de notre Compagnie.

Relations économiques extérieures

M. Roger Nathan qui, depuis plusieurs années, assurait avec compétence et autorité les fonctions de directeur des relations économiques extérieures au ministère des Affaires économiques, vient, sur sa demande, de quitter ce poste, où il est remplacé, depuis le 1^{er} juin, par M. Jean Filippi.

Conférences

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. — L'Union française des fabricants a organisé cet hiver un cycle de conférences sur la protection légale de la propriété industrielle en divers pays. Deux juristes suisses ont eu l'honneur d'y prendre la parole : M. Bénigne Mentha, directeur des Bureaux internationaux pour la protection de la propriété industrielle, littéraire et artistique à Berne, le 20 février 1948 et M. Plinio Bolla, Juge au Tribunal fédéral à Lausanne, le 13 mai 1948.

PROGRÈS SOCIAL ET ÉCONOMIQUE. — Désirant faire connaître le but et les résultats des efforts qu'elle poursuit depuis deux ans et demi, l'Association des cadres dirigeants de l'industrie pour le progrès social et économique organisait, le 12 mai 1948, un dîner présidé par M. Maurice Lacoïn, président, et honorée de la présence de M. Pierre Abelin, secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, chargé de l'information. M. Louis Charvet, délégué général de l'Association, exposa les principaux problèmes sur lesquels elle s'est penchée : formation des ouvriers, des contre-maîtres, des ingénieurs, équipement social, rapports humains à l'intérieur de l'entreprise, participation du personnel à la vie de l'entreprise, réformes de structure, problèmes du logement, des nationalisations, plan de modernisation et d'équipement, équilibre des salaires et des prix, organisation de la répartition. Après que M. Lacoïn eût défini les moyens à mettre en œuvre pour assurer la prospérité de la Nation, M. le Ministre Abelin exposa les grandes lignes de l'action gouvernementale et la nécessité d'une étroite coopération avec les cadres supérieurs de l'industrie française que sont les membres de cette association.

L'EXPORTATION DES INDUSTRIES MÉCANIQUES. — Dans le cycle des conférences de presse « l'exportation française », M. Jean Constant, délégué général du Syndicat général des industries mécaniques et transformatrices des métaux, a traité le 26 mai 1948 de l'exportation dans les industries mécaniques. Nous citerons sa conclusion : « Les industries mécaniques françaises ont montré en 1947 leur vitalité et leurs possibilités. Elles peuvent être pour le pays une source appréciable de devises. Elles ont besoin que l'État leur fasse davantage confiance et cesse de parsemer leur route de ces mille tracasseries de détail qui finissent par rebuter les meilleures bonnes volontés. »

C. P. A.

La période d'inscription des candidatures à la session 1948-49 du C. P. A. (Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires) sera close le 20 juin prochain.

Les candidats intéressés, remplissant les conditions requises, sont priés de s'adresser pour tous renseignements au Secrétariat général du C. P. A., 18, rue Châteaubriand, Paris (8^e) (Tél. : Balzac 46-41).

SUISSE

Diplomatie

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Raoul Deshay, nommé consul de France à Berne, avec juridiction sur les cantons de Berne (jusqu'à la rive droite du lac de Bienne, de la Thièle et de l'Aar), Unterwald (le-Haut et le-Bas), Fribourg et Neuchâtel. M. Deshay remplace M. Auguste Lecuyer, appelé à un autre poste.

Le colonel Richard de Blonay a été nommé attaché militaire près la Légation de Suisse à Paris.

FRANCE-SUISSE

Relations financières

Le J. O. du 20 mai 1948 publie un avis n° 326 de l'Office des changes relatif au fonctionnement des comptes « francs libres » et des comptes « suisses libres en francs ». Il rappelle aux intermédiaires agréés les modalités selon lesquelles doit désormais être effectué le service des valeurs mobilières françaises reposant sous dossiers étrangers (U. S. A., Portugal, Suisse) en France ou à l'étranger.

Marché libre du franc suisse

D'après la Cote Desfossés, le volume des transactions au marché libre du franc suisse s'élève, pour le mois de mai, à 17.176.000 francs. La moyenne journalière se chiffre à 904.000 fr. environ. Pendant la même période, le cours du franc suisse est monté de 75,35 à 76,55 pour redescendre à 76,35 fr. fr.

Assurance-vieillesse et survivants

L'ordonnance du Conseil fédéral du 14 mai 1948 met les ressortissants suisses résidant à l'étranger au bénéfice de l'assurance-vieillesse et survivants. La Légation et les Consuls de Suisse en France sont chargés de l'application de ces mesures au territoire français. Leur exécution fera l'objet d'un règlement d'application et de négociations entre les deux gouvernements.

Indice des prix

FRANCE : 1938 = 100		PRIX DE GROS		DÉTAIL	COUT
SUISSE : août 1939 = 100		France	Suisse	34 ART.	DE LA VIE
				Paris	Suisse
Janvier	1947.	874	203,3	856	154,7
Août	1947.	1.004	207,6	1.068	158,5
Septembre	1947.	1.096	208,7	1.157	158,7
Octobre	1947.	1.129	213,9	1.268	162,3
Novembre	1947.	1.211	215,6	1.336	162,5
Décembre	1947.	1.217	216,3	1.354	162,8
Janvier	1948.	1.456	218,3	1.414	163,0
Février	1948.	1.537	218,3	1.519	162,9
Mars	1948.	1.535	218,4	1.499	162,5
Avril	1948.	1.555	218,0	1.499	162,5
Mai	1948.	1.653		1.511	

La Rochelle-Pallice

Le 28 mai 1948, le premier bateau transportant de la viande congelée d'Argentine à destination de notre pays mouillait à La Rochelle. M. Soldati, premier secrétaire près la Légation de Suisse en France et M. Jacques Boitel, directeur général de la Chambre de commerce suisse en France, assistaient à la cérémonie qui montrait comment un établissement bien équipé, doté d'entrepôts frigorifiques ultra-modernes, peut prendre une place de premier plan comme port de transit vers la Suisse et contribuer ainsi à l'équilibre de la balance franco-suisse des paiements.

Foire de Marseille

L'Office suisse d'expansion commerciale a décidé de participer cette année à la Foire de Marseille qui aura lieu du 11 au 27 septembre 1948. La Chambre de commerce suisse en France a été chargée d'organiser un stand collectif de propagande générale et de renseignements semblable à celui des foires de Lyon et de Paris.

Les maisons suisses qui désireraient participer à titre individuel à la Foire de Marseille, devront se mettre directement en relation avec l'administration de la Foire, 7, quai des Belges, Marseille.

Conférence

Le grand amphithéâtre de l'Ecole libre des sciences politiques n'était pas assez vaste les 14, 21 et 28 avril 1948 pour contenir toutes les personnes venues entendre M. André Siegfried, de l'Académie Française, parler des aspects géographique et démographique, économique, politique de la Suisse.

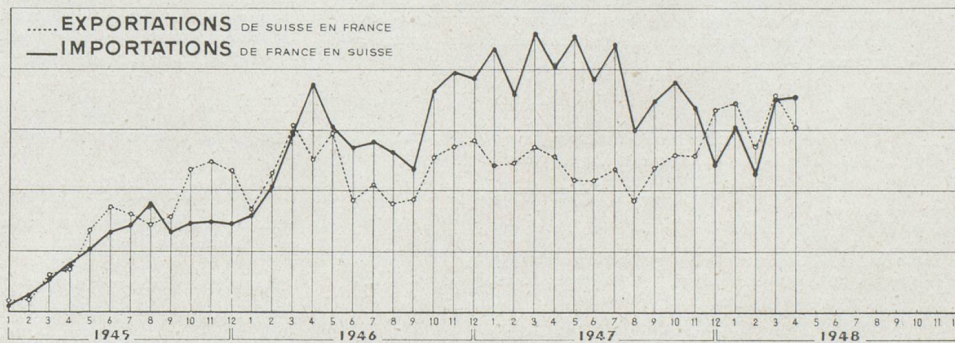
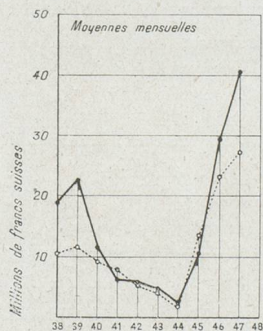
Distinction

M. Carl J. Burckhardt, ministre de Suisse en France, vient d'être nommé D^r honoris causa de l'Université de Lille.

Suisses à l'étranger

Les 25, 26 et 27 juin auront lieu à Interlaken et à Berne les traditionnelles journées des Suisses à l'étranger organisées par la Nouvelle société helvétique. Tous renseignements peuvent être obtenus au secrétariat des Suisses à l'étranger : Waldgasse 2, Berne.

STATISTIQUES FRANCO-SUISSES



	Commerce Franco-Suisse								
	FRANCE MÉTROPOLITAINE (en milliers de fr. s.)			UNION FRANÇAISE (en milliers de fr. s.)			TOTAL (en milliers de fr. s.)		
	Exporta- tions de Suisse	Importa- tions en Suisse	Balance commerciale française	Exporta- tions de Suisse	Importa- tions en Suisse	Balance commerciale française	Exporta- tions de Suisse	Importa- tions en Suisse	Balance commerciale française
Moy. mens. 1947	24.469	38.257	+ 13.788	2.345	2.846	+ 501	27.064	41.111	+ 14.047
Janvier 1948	34.325	30.370	- 3.955	2.188	2.035	+ 153	36.513	32.405	- 4.108
Février	27.343	22.523	- 4.820	3.168	4.386	+ 1.218	30.511	26.909	- 3.602
Mars	35.902	35.136	- 766	4.747	1.964	- 2.783	40.649	37.100	- 3.549
Avril 1948	30.244	35.377	+ 5.133	4.489	1.931	- 2.558	34.733	37.308	+ 2.575